

## Barème 2006 pour l'indemnisation des dommages occasionnés par l'ours sur le massif pyrénéen

Dans le cas de biens endommagés autres que les catégories prévues ci-après, le dossier sera examiné au cas par cas par la commission d'indemnisation des dommages d'ours.

### CHEPTELS

Le barème concerne l'indemnisation de bêtes mortes. Pour les bêtes blessées, les factures de soins vétérinaires seront prises en compte sur justificatifs.

Concernant les biens faisant l'objet d'un signe officiel de qualité (AOC, label, bio...), leur indemnisation est valorisée de 10 % sous réserve de fourniture de justificatifs prouvant cette qualité. Une majoration supplémentaire pourra être appliquée sur justificatifs.

#### 1 – OVINS LAIT (OL)

Désignation			Obs.	Forfait		
<b>Agneau</b>	<b>OL1</b>	de moins de 2 mois	non inscrit	(1)	46 €	301,74 F
	<b>OL2</b>	”	inscrit	(1) (2)	50 €	327,98 F
	<b>OL3</b>	de 2 mois à 6 mois	non inscrit	(1)	80 €	524,77 F
	<b>OL4</b>	”	inscrit	(1) (2)	90 €	590,36 F
	<b>OL5</b>	de 6 mois à 1 an	non inscrit	(1)	122 €	800,27 F
	<b>OL6</b>	”	inscrit	(1) (2)	137 €	898,66 F
<b>Brebis</b>	<b>OL7</b>	d'un an à 7 ans	non inscrit	(1)	140 €	918,34 F
	<b>OL8</b>	d'un an à 7 ans	inscrit	(1) (2)	180 €	1 180,72 F
	<b>OL9</b>	de réforme de plus de 7 ans			46 €	301,74 F
<b>Bélier</b>	<b>OL10</b>	tout venant			244 €	1 600,54 F
	<b>OL11</b>	agréé ou recommandé		(3)	427 €	2 800,94 F
	<b>OL12</b>	agréé ou recommandé, résistant à la tremblante		(3)	530 €	3 476,57 F

#### 2 – OVINS VIANDE (OV)

Désignation			Obs.	Forfait		
<b>Agneau</b>	<b>OV1</b>	de moins de 2 mois	non inscrit	(1)	46 €	301,74 F
	<b>OV2</b>	”	inscrit	(1) (2)	50 €	327,98 F
	<b>OV3</b>	de 2 mois à 6 mois	non inscrit	(1)	99 €	649,40 F
	<b>OV4</b>	”	inscrit	(1) (2)	107 €	701,87 F
	<b>OV5</b>	de 6 mois à 1 an	non inscrit	(1)	126 €	826,51 F
	<b>OV6</b>	”	inscrit	(1) (2)	147 €	964,26 F
<b>Brebis</b>	<b>OV7</b>	d'un an à 7 ans	non inscrit	(1)	120 €	787,15 F
	<b>OV8</b>	d'un an à 7 ans	inscrit	(1) (2)	168 €	1 102,01 F
	<b>OV9</b>	de réforme de plus de 7 ans			46 €	301,74 F
<b>Bélier</b>	<b>OV10</b>	tout venant			270 €	1 771,08 F
	<b>OV11</b>	agréé ou recommandé		(3)	450 €	2 951,81 F
	<b>OV12</b>	agréé ou recommandé, résistant à la tremblante		(3)	457 €	2 997,72 F

### 3 - CAPRINS (C)

Désignation		Obs.	Forfait		
Chevreau	C1 de 0 à 2 mois	non inscrit	(1)	53 €	347,66 F
	C2 "	inscrit	(1) (2)	61 €	400,13 F
	C3 de 2 à 6 mois	non inscrit	(1)	68 €	446,05 F
	C4 "	inscrit	(1) (2)	90 €	590,36 F
	C5 de 6 mois à un an	non inscrit	(1)	91 €	596,92 F
	C6 "	inscrit	(1) (2)	120 €	787,15 F
Chèvre	C7 de plus d'un an	non inscrite	(1)	300 €	1 967,87 F
	C8 "	inscrite	(1) (2)	400 €	2 623,83 F
	C9 de réforme			40 €	262,39 F
Bouc	C10 non inscrit		(1)	229 €	1 502,14 F
	C11 Inscrit		(1) (2)	259 €	1698,93 F

### 4 - BOVINS LAIT (BL)

Désignation		Obs.	Forfait		
Veau	BL1 Veau de moins d'1 mois			229 €	1 502,14 F
	BL2 Vêl de renouvellement de moins de 6 mois			760 €	4 985,27 F
	BL3 Veau croisé	(5)		420 €	2 755,02 F
Génisse	BL4 Génisse de 6 mois à 2 ans			1 220 €	8 002,68 F
	BL5 Génisse ou vache pleine à partir de 2 ans			1 829 €	11 997,45 F
Vache	BL6 Vache de plus de 2 ans non sélectionnées et/ou non inscrites	(1)		1 524 €	9 996,78 F
	BL7 Vache de plus de 2 ans sélectionnée et inscrite	(1)(2)(4)		1 982 €	13 001,07 F
	BL8 Vache de réforme (laitière) (le kg vif)			1,50 €	9,84 F
Taureau	BL9	(5)		A estimer	

### 5 - BOVINS VIANDE (BV)

Désignation		Obs.	Forfait		
Veau	BV1 Veau de moins de 5 mois			762 €	4 998,39 F
	BV2 Vêl de renouvellement de moins de 6 mois			860 €	5 641,23 F
	BV3 Veau croisé	(5)		420 €	2 755,02 F
Génisse	BV4 Génisse de 6 mois à 2 ans			1 220 €	8 002,68 F
	BV5 Génisse ou vache pleine			1 829 €	11 997,45 F
Vache	BV6 Vache de plus de 2 ans non sélectionnées et/ou non inscrites	(1)		1 524 €	9 996,78 F
	BV7 Vache de plus de 2 ans sélectionnée et inscrite	(1)(2)(4)		2100 €	13 775,10 F
	BV8 Vache de réforme (viande) (le kg vif)			2,30 €	15,09 F
Taureau	BV9	(5)		A estimer	

## 6 - EQUINS (E)

Désignation		Obs.	Forfait	
<b>Poulain</b>	<b>E1</b> Poulain de moins de 6 mois		610 €	4 001,34 F
	<b>E2</b> Poulain mâle de 6 mois à 3 ans		762 €	4 998,39 F
<b>Pouliche</b>	<b>E3</b> Pouliche de 1 an		800 €	5 247,66 F
	<b>E4</b> Pouliche de 2 ans		991 €	6 500,53 F
	<b>E5</b> Pouliche de 3 ans		1 143 €	7 497,59 F
	<b>E6</b> Pouliche ou jument de plus de 3 ans		1 372 €	8 999,73 F
<b>Cheval</b>	<b>E7</b> Cheval de boucherie (le kg vif)		1,50 €	9,84 F
	<b>E8</b> Hongre de plus de 3 ans		1 524 €	9 996,78 F
	<b>E9</b> Mâle entier de plus de 3 ans	(5)	A estimer	
	<b>E10</b> Etalon agréé par les Haras Nationaux	(3) (5)	A estimer	
<b>Équins inscrits</b>	<b>E11</b> Equins inscrits (ex. race Mérens)	(1) (5)	A estimer	
<b>Âne</b>	<b>E12</b> Anesse pleine (de race locale)		915 €	6 002,01 F
	<b>E13</b> Ane et Anesse non pleine		610 €	4 001,34 F

## 7 - PORCINS (P)

Désignation		Obs.	Forfait	
<b>Porc</b>	<b>P1</b> Porcelet (le kg vif) <b>non inscrit</b>		2,00 €	13,12 F
	<b>P2</b> <b>Inscrit en Gascon</b>		3,00 €	19,68 F
	<b>P3</b> Porc (le kg vif) <b>non inscrit</b>		1,80 €	11,81 F
	<b>P4</b> <b>Inscrit en Gascon</b>		2,50 €	16,40 F

## 8 - LAIT (L)

Désignation		Obs.	Forfait	
<b>Lait</b>	<b>L1</b> Lait de brebis (le litre)		1,00 €	6,56 F
	<b>L2</b> Lait de brebis transformé en fromage (le litre)		2,00 €	13,12 F

## 9 - DERANGEMENT ET MANQUE A GAGNER (CHEPTEL)

Désignation		Obs.	Forfait	
Prime de dérangement		(6)	115 €	754,35 F
Indemnité pour manque à gagner		(7)	10 % avec un minimum de 46 €	10 % avec un minimum de 301,74 F

### NOTES :

- (1) Inscrit : animal inscrit à un livre généalogique reconnu par les Pouvoirs Publics ou au Contrôle Laitier.
- (2) En cas de qualité génétique exceptionnelle, une attestation signée par le responsable du livre généalogique ou du Contrôle Laitier précisera le niveau génétique de l'animal. Une majoration pourra alors être appliquée au prix du barème.
- (3) Agréé ou recommandé : animal agréé par la Commission de Monte Publique (condition génétique et sanitaire)
- (4) Sélectionnée : issue d'un père d'insémination de même race avec au moins 2 index positifs et d'une mère de même race inscrite au Contrôle Laitier, elle-même issue d'un père d'insémination.
- (5) sur justificatifs. En fonction des justificatifs fournis, le montant de l'indemnisation pourra être majoré.
- (6) La prime de dérangement est une prime forfaitaire. Une seule prime est versée par attaque, ce même si plusieurs dossiers d'expertise ont été établis. Elle est attribuable à la personne ayant subi le dérangement (découverte du dommage, rassemblement du troupeau, présence pendant l'expertise...), c'est-à-dire au berger le cas échéant, à l'éleveur sinon. Dans le cas d'un troupeau collectif, hors structure collective, un représentant sera désigné par l'ensemble des éleveurs pour percevoir la prime. Les coordonnées du représentant désigné seront fournies à l'expert le jour de l'expertise.
- (7) La prime de manque à gagner revient au propriétaire de l'animal et tient compte de la perte de production (lait, agneau, saillies...) et des difficultés que pourraient rencontrer l'éleveur pour remplacer son bien.

## RUCHES

### 10 – RUCHER (R)

Désignation		Obs.	Forfait		
Ruche	R1	Entière avec cire sans essaim		137 €	898,66 F
	R2	Entière avec plancher grillagé		146 €	957,70 F
	R3	Corps de ruche		18 €	118,07 F
	R4	Cadre de corps de ruche		1 €	6,56 F
	R5	Socle		9 €	59,04 F
	R6	Socle avec plancher grillagé		18 €	118,07 F
	R7	Toit de ruche		14 €	91,83 F
	R8	Dessus de cadre		6 €	39,36 F
	R9	Grille à reine		10 €	65,60 F
	R10	Porte d'entrée		1 €	6,56 F
	R11	Reine sélectionnée		Sur facture	
	R12	Hausse		9 €	59,04 F
	R13	Cadre de hausse		1 €	6,56 F
Ruchette	R14	Ruchette		46 €	301,74 F
	R14E	Ruchette entière avec cire		66 €	432,93 F
	R15	Hausse de ruchette		9 €	59,06 F
	R16	Cadre de hausse de ruchette		1 €	6,56 F
Essaim	R17			80 €	524,77 F
Cire	R18	Plaque (Plaque Bio)		1 € (1,30 €)	6,56 F (8,53 F)
	R19	Kilo (Kilo Bio)		9 € (13 €)	59,04 F (85,27 F)

### 11 - DERANGEMENT ET MANQUE A GAGNER (RUCHER)

Désignation	Obs.	Forfait	
Prime de dérangement	(8)	115 €	754,35 F
Perte de production : production d'une hausse (15 kg de miel)	(9)	69 €	452,61 F
Perte de production : production d'une hausse Bio (15 kg de miel)		83 €	544,44 F

#### NOTES :

(8) Prime de dérangement : elle est versée à la personne ayant subi le dérangement (découverte du dommage, présence pendant l'expertise...).

(9) Pour les dommages en hiver, la perte de production est estimée à 1 hausse. En période de production, la perte est estimée au nombre de hausses détruites plus une hausse. Une indemnisation complémentaire pourra être attribuée sur justificatifs permettant de définir la production réelle du rucher concerné.